



# HONORAIRES DE L'AGENCE

TVA 20% incluse

## « TRANSACTIONS »

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

Montant de la transaction jusqu'à 100 000 €	10 % avec minimum de 10 000 € TTC
Montant de la transaction de 101 000 € à 200 000 €	7 %
Montant de la transaction supérieur à 201 000 €	5 %

Les calculs précédemment cités sont valables pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel, locaux à usage commercial ou industriel, terrains à bâtir ainsi que pour les cessions de bail.

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat de vente), la rémunération sera à la charge des vendeurs.

## « LOCATIONS »

Le partage des honoraires de location est obligatoire pour les baux d'habitation.

Les honoraires de locations sont de 13 euros ( rédaction contrat et état des lieux) par mètre carré habitable à partager :

- 50 % à la charge du/des bailleurs
- 50 % à la charge du/des locataires

Pour les baux commerciaux, le montant des honoraires sera équivalent à 4% du montant du loyer annuel H.T

## « GESTION »

Honoraires de gestion	7% du loyer mensuel Avec un minimum de 10 euros
Garantie du loyer	2,60% du loyer mensuel

Date d'effet du 1<sup>er</sup> avril 2017